

Règlement particulier du 3ème Tournoi du BEB Hommes 26 et 27 novembre 2022

1. Ce tournoi est régi par les règles officielles du badminton 2021-2022 édictées par la FFBaD et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous.

2. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs titulaires d'une licence compétition validée dans « Poona » à la date limite du tirage au sort du **17 novembre 2022**. Il est accessible aux joueurs classés «R4-R5-R6-D7-D8-D9-P10-P11-P12-NC ».

3. Les joueurs appartenant aux catégories « Poussin & Benjamin » ne sont pas autorisés à participer à cette compétition.

4. Les catégories « Jeunes » soit les Minimes, Cadets et Juniors peuvent participer au **3ème Tournoi du BEB Hommes de BRON**

5. Le Juge-Arbitre sera : M. Gildas PERCHE du club de BRON (BEB69). Ses décisions sont sans appel. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club. Le GEO sera Michel BERTHIER du club organisateur.

6. Le tournoi est autorisé par la ligue Auvergne Rhône Alpes de Badminton et de la FFBaD. N° d'autorisation : en cours, N° de dossier POONA :

7. Le comité d'organisation se réserve le droit de fixer un nombre maximum de 78 inscrits en simple et 78 paires en DH, sachant que chaque tableau aura un nombre limité d'inscrits.

Les inscriptions sont à envoyer par mail : tournoibebhommes@gmail.com

Le règlement est à réaliser par virement (envoi du RIB sur demande par mail)

RIB : BADMINTON EVASION BRON FR76 1027 8072 5900 0200 1090 129

ou bien par chèque (à l'ordre du **BEB** Le règlement devra être effectif (chèque reçu ou virement réalisé) au plus tard le 12 novembre 2022. Toutes les informations sont consultables sur badiste.fr.

En cas de surnombre de demandes d'inscription, les plus tardives ou sans règlement à la date du tirage au sort ne seront pas prises en compte.

8. Les tableaux proposés sont : **les doubles hommes** le samedi 26 novembre 2021 et **Les simples hommes** le dimanche 27 novembre 2021. Les tableaux seront constitués en poules avec 2 sortants dans la mesure du possible.

9. Les matchs se déroulent en 2 sets gagnants de 21 points chacun.

10. Les tableaux seront composés en regroupant les joueurs par classement.

Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé.

Les joueurs ne peuvent s'inscrire que sur deux tableaux (le simple et le double).

Dans le cas de regroupement de séries, c'est le tableau le plus haut qui fera foi.

11. Des tableaux seront créés afin de garantir un niveau cohérent dans chaque série.

12. Le montant de l'inscription s'élève à **18€** par joueur pour un tableau et à **25€** pour 2 tableaux

13. Le mode d'inscription et de paiement se fera de façon individuelle ou via le club du joueur par chèque bancaire, liquide ou virement.

14. Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, les volants choisis seront ceux en vente : volants plumes (RSL 3)

15. Les matchs se dérouleront par auto-arbitrage.

16. Tout joueur devra, dès son arrivée, se faire pointer à la table de marque.

17. A l'appel de son nom, tout joueur ne se présentant pas dans un délai de **5 minutes** pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre.

18. Le temps de préparation des joueurs (tests de volants + échauffement) est de 3 minutes à l'annonce du match par la table de marque.

Les joueurs devront se présenter sur le terrain avec tout leur matériel : 2 raquettes, boissons, serviettes, volants, etc....

Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 pts dans chaque set et ainsi qu'entre chaque set mais ils devront être de retour avant 40 s à l'arrêt de jeu de 11 pts et avant 1 min 40 s entre les sets sinon ils pourront être sanctionnés par le juge-arbitre.

19. Les horaires et l'ordre des matches ne sont affichés qu'à titre indicatif et pourront être modifiés par décision du Juge-Arbitre pour le bon déroulement du tournoi. Les matches pourront être lancés avec 1 heure d'avance au maximum sur l'horaire prévu.

20. Le temps minimum de repos entre 2 matches consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.

21. Tout joueur désirant s'absenter du gymnase durant la compétition devra le signaler à la table de marque et au Juge-Arbitre et ce dernier leur indiquera un horaire maximum de retour.

22. Les organisateurs en accord avec le Juge-Arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement de la compétition

23. Tout volant touchant une infrastructure du gymnase dont les paniers de basket, sera compté let 1 fois au service et faute en jeu. Tout volant touchant des filins sera remis en jeu, au service et en jeu de façon systématique.

24. Le plateau de jeu est uniquement réservé au Juge-Arbitre, aux organisateurs, aux joueurs appelés pour leur match. Compte-tenu de la configuration des terrains et de l'espacement entre ceux-ci, le coaching entre les points sera possible.

25. Une tenue de badminton conforme au règlement FFBaD est exigée sur les terrains. Le règlement sera affiché dans le gymnase.

26. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

27. Les inscriptions doivent être intégralement réglées avant le début de la compétition. La date limite d'inscription est fixée au 12 novembre 2022. Le CPPH du joueur sera pris en compte le 17 novembre 2022.

28. Tout joueur forfait après le tirage au sort du 17 novembre 2022 devra en informer rapidement l'organisateur par téléphone ou par mail et le justifier (certificat de travail, médical...) dans un délai de 5 jours maximum après la compétition, par mail à sophie.bluy@badminton-aura.org ou par courrier à Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton, 37 route du Vercors 38500 Saint Cassien .

Passée cette date, aucun remboursement n'est possible sauf en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle, ...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur,..)

29. En cas de forfait d'un participant, un joueur peut être remplacé par un joueur inscrit et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci.

30. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports.

31. Le Club de BRON décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel, d'incident ou d'accident.

32. Un ou plusieurs photographes arpenteront le gymnase pour prendre des clichés du tournoi. Si vous ne désirez pas être pris en photo, merci d'en informer la direction du tournoi.

33. La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement particulier

le 20 juillet 2022

Le juge-arbitre M.Gildas PERCHE

